

2008/8854 - APPROBATION D'UNE CONVENTION CADRE ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION ARTY FARTY (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES - SERVICE SPECTACLES VIVANTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 28 janvier 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« L'Association Arty Farty travaille depuis 1999 dans le secteur culturel à l'organisation d'expositions, de concerts, de soirées et de festivals. Son objectif est de présenter au mieux les nouvelles tendances musicales par la promotion et la diffusion d'artistes émergents et de courants innovants.

Depuis 2003, l'Association organise, au mois de mai, le festival « Les Nuits Sonores », manifestation grand public autour des musiques électroniques qui rencontre un succès incontestable, en témoigne le nombre de spectateurs qui augmente chaque année, passant de 15 700 en 2003 à 48 800 en 2007. En cinq éditions, Arty Farty a réussi à donner une identité artistique très singulière aux Nuits Sonores avec une programmation exigeante qui fait place à la découverte, à la diversité et maintient un équilibre entre artistes émergents et têtes d'affiche, artistes locaux, nationaux et internationaux ou encore entre les différentes sensibilités artistiques représentées.

En 2007, ce sont plus de 48 800 personnes qui se sont données rendez-vous à Lyon pendant le festival. La programmation 2007, encore plus exigeante, a fait honneur à la scène New Yorkaise, symbole de toutes les alternatives et de toutes les cultures underground : au total, plus de 250 artistes invités, trois scènes par soir, près d'une vingtaine de manifestations différentes avec la participation d'une cinquantaine de structures : salle de concerts, clubs, bars, galeries, cinémas, piscine ou friche industrielle.

Arty Farty travaille également à la mise en place de nombreux événements tout au long de l'année, et notamment, depuis 2004, de rendez-vous électroniques labellisés « Echos sonores ». Ces rendez-vous se déroulent dans divers lieux de la métropole, notamment les Subsistances, la Plateforme, le Transbordeur et permettent de promouvoir et diffuser des artistes indépendants. En 2007, dix sept échos sonores ont été organisés réunissant plus de cinquante artistes locaux, nationaux et internationaux et près de 12 000 spectateurs.

Arty Farty va toujours plus loin dans le développement de ses activités. En 2006, l'Association a mis en place une agence de booking permettant de mettre en relation artistes et organisateurs de concert ce qui représente une aide au développement et à la professionnalisation des artistes émergents. Ainsi des artistes comme DJ Flore, Data, Paral-lel vivent aujourd'hui de leur musique et ont obtenu le statut d'intermittent.

Le festival se positionne aujourd'hui parmi les grands rendez-vous électroniques européens donnant à notre ville l'image d'une grande métropole porteuse d'un message de modernité et de jeunesse. Par ailleurs, la Ville de Lyon soutient l'association Arty Farty car elle s'inscrit dans la politique mise en place en faveur des musiques actuelles. Par conséquent, elle lui attribue une subvention individualisée dont le montant s'élève, pour 2008, à 366 705 €.

Afin de définir les nouveaux objectifs de l'Association, je vous propose d'approuver une nouvelle convention cadre pour une durée de trois ans.

L'Association est également soutenue par la DRAC et la Région Rhône-Alpes. »

Vu ladite convention ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 2<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de sa Commission Culturelle ;

### **DELIBERE**

1- La convention cadre susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Association Arty Farty est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

P. BEGHAIN